

**Nombre de conseillers élus : 60**  
**Conseillers en fonction : 60**  
**Conseillers présents : 32**  
**Vote par procuration : 11**

**République Française**  
**Département du Bas-Rhin**  
**Arrondissement de Haguenau-Wissembourg**

# **PETR**

## **DE LA BANDE RHENANE NORD**

### **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL** **DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL** **SEANCE DU 27 MARS 2024 A 18H30**

**Délibération n° 2024-037 : Mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement**

Sous la **Présidence de M. Denis HOMMEL**, Président

**Membres titulaires présents :**

BEURIOT Nadine, CLAUSS Danièle, COUSANDIER Daniel, DEGOURSY Michel, FRITZ André, GAST René, GEORG Michel, HAENNEL Jean-Paul, HELFRICH Gérard, HENTSCH Bernard, HOFFMANN Hubert, HOMMEL Denis, HOMMEL Martine, HUSSON Christiane, KAISER Rosita, KELLER Jacky, KLEIN Michel, KLÖPPER Bénédicte, KRAEMER Bruno, LAAS Francis, LORENTZ Michel, POUILLARD Sylvie, RIEDINGER Raymond, RIEGER Elisabeth, SCHAEFFER Serge, SCHEYDECKER Camille, SCHMALTZ Isabelle, SITTER Jean-Louis, STUMPF René, STURM Claude, TIMMEL Yannick, WEIGEL Eric.

**Mesdames, Messieurs :**

**Membres excusés donnant pouvoir :**

AMBOS Danièle, EICHWALD Anne, GIRAUD Philippe, HOERTH Céline, HIRSCH Cinthya, JOERGER Alain, JULIEN Marie Anne, LICHTBLAU Monique, MEYER Agnès, RUCK Sandra, STOLTZ Pascal.

**Mesdames, Messieurs :**

**Membres excusés :**

ANTONI Marc, BALL Jean-Luc, BOEHLER Philippe, BUBEL Rémy, CRIQUI Anne, DRION Denis, FLEITH Rachel, GABRIEL Hélène, HECK Mylène, HEYD Frédéric, JOERGER Fabien, KIEFER Geneviève, KLEIN Christophe, KRILOFF Sébastien, PETRAZOLLER Richard, STOLTZ Jean-Luc, WEIGEL Jacques

**Mesdames, Messieurs :**

**Assistent en outre :**

DGFIP : Sébastien DURST

DNA : Amélie RIGO et Albert MATHERN

VE2A : Mathilde LONCLE et Amélie MEGEVAND

PETR : Sylvie GREGORUTTI et Fabienne BIENFAIT

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun.

Cette décision doit également être notifiée au comptable.

**VU** la délibération du 22 février 2024 d'adoption à compter du 1er janvier 2024 de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

**VU** les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Jean-Louis SITTER Vice-Président ayant soumis cette décision au vote,

le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à

- procéder, pour l'exercice 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre ;
- signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable assignataire de Haguenau pour mise en œuvre.

<p>Le Secrétaire de séance</p>  <p>Serge SCHAEFFER</p>	<p>Le Président</p>  <p>Denis HOMMEL</p> 
---	--